CLAS EQUIPEMENTS
83 CHEMIN DE LA CROUZA
73800 CHIGNIN
FRANCE
Tel : +33 (0)4 79 72 62 22
E-mail : contact@clas.com

Fiche du 16/2/2018, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identification du produit

Référence :	CO 1070
Libellé du produit :	BIDON LIQUIDE LAVAGE CLIMATISATION 5L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
produits pour systèmes de conditionnement d'air
produit pour le nettoyage et le lavage
Usages déconseillés :
ne pas utiliser sur des personnes ou des animaux
1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:

CLAS EQUIPEMENTS
83 CHEMIN DE LA CROUZA
73800 CHIGNIN
FRANCE
Tel : +33 (0)4 79 72 62 22
E-mail : contact@clas.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:

Danger
Mentions de danger:
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence:
P264 Se laver les mains Soigneusement après manipulation.

CLAS EQUIPEMENTS
83 CHEMIN DE LA CROUZA
73800 CHIGNIN
FRANCE
Tel : +33 (0)4 79 72 62 22
E-mail : contact@clas.com

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
P331 NE PAS faire vomir.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité speciale:
Aucune

Contient:
naphta lourd (pétrole), hydrotraité
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Hydrocarbures en C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:
Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
N.A.

3.2. Mélanges
Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 60% - < 70%	Hydrocarbures en C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	EC: 920-107-4	3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
>= 15% - < 20%	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	CAS: 64742-48-9 EC: 919-857-5	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H336 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
>= 10% - < 12.5%	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	Numéro Index: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 1% - < 3%	éthanol; alcool éthylique	Numéro Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
>= 1% - < 3%	1,2-dichloropropane; dichlorure de propylène	Numéro Index: 602-020-00-0 CAS: 78-87-5 EC: 201-152-2	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

CLAS EQUIPEMENTS
83 CHEMIN DE LA CROUZA
73800 CHIGNIN
FRANCE
Tel : +33 (0)4 79 72 62 22
E-mail : contact@clas.com

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
Laver entièrement le corps (douche ou bain).
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Rubrique 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
suivre les indications de votre médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée, CO2, mousse, poudres chimiques selon les matériaux impliqués dans l'incendie.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Jets d'eau Utiliser des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des contenants exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

conserver dans un endroit frais et bien ventilé, loin de chaleur, de flammes, étincelles ou autres sources d'ignition
conserver uniquement dans le récipient d'origine protégé des rayons directs
éviter tout contact avec les yeux et la peau, inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.
n'utilisez pas de récipients vides avant qu'ils soient nettoyées.
les vêtements contaminés doivent être remplacées avant d'entrer dans les salles à manger.
au travail ne pas manger ou boire.
ne pas fumer
éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PRODUITS POUR SYSTÈMES DE CLIMATISATION
produit pour le nettoyage et le lavage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures en C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
TLV TWA - 1200 mg/m3/150ppm

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Notations: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5
ACGIH - STEL: 1000 ppm - Notations: A3 - URT irr

1,2-dichloropropane; dichlorure de propylène - CAS: 78-87-5
ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Notations: DSEN, A4 - URT irr, body weight eff

Valeurs limites d'exposition DNEL

naphta lourd (pétrole), hydrotraité - CAS: 64742-48-9
Travailleur professionnel: 208 mg/kg/d - Consommateur: 125 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Travailleur professionnel: 871 mg/kg/d - Consommateur: 185 mg/kg/d - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Consommateur: 125 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

CLAS EQUIPEMENTS
83 CHEMIN DE LA CROUZA
73800 CHIGNIN
FRANCE
Tel : +33 (0)4 79 72 62 22
E-mail : contact@clas.com

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale. EN 166

Protection de la peau:

Chaussures de sécurité.

Vêtements de protection pour les agents chimiques.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Masque avec filtre « A », couleur marron EN141

Risques thermiques :

Ne pas exposer à des températures supérieures à 50° c.

Contrôles de l'exposition environnementale :

les émissions des procédés de production, y compris ceux de l'équipement de ventilation doivent être inspectées aux fins de conformité avec la législation de protection de l'environnement.

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	**valeur**	**Méthode :**	**Notations:**
Aspect et couleur:	liquid incolore	--	--
Odeur:	de essence, parfumé	--	--
Seuil d'odeur :	Pas important	--	--
pH:	Pas important	--	--
Point de fusion/congélation:	<-30°C	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>220°C	--	--
Point éclair:	> 55 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	--
Inflammation solides/gaz:	Pas important	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important	--	--
Pression de vapeur:	Pas important	--	--
Densité des vapeurs:	>2	--	--
Densité relative:	0.800 Kg/l +/- 0.05 20°C	--	--
Hydrosolubilité:	insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	complète	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas important	--	--
Température d'auto-allumage :	>200°C	--	--
Température de décomposition:	Pas important	--	--
Viscosité:	Pas important	--	--

Propriétés explosives:	Pas important	--	--
Propriétés comburantes:	Pas important	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Viscosità Cinematica:	vc <= 1,4 mm2/s (a 40°C)	--	--
Miscibilité:	Pas important	--	--
Liposolubilité:	solvants organiques	--	--
Conductibilité:	Pas important	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

tenir à l'écart de chaleur, sources d'inflammation
éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

le produit est inflammable, brûlant à une date ultérieure peut donner lieu à la formation des produits de décomposition dangereux
la décomposition thermique peut débarrasser COx
par décomposition thermique des gaz peuvent se former du chlorure d'hydrogène, phosgène, chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hydrocarbures en C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4951 mg/m3 - Durée: 4h

naphta lourd (pétrole), hydrotraité - CAS: 64742-48-9

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4951 mg/m3
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 15000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3160 mg/kg
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat > 30000 ppm

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Espèces: Rat > 5220 mg/m3

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5840 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
LAVAGGIO IMPIANTI NON INFIAMM. -
Le produit peut avoir des effets nocifs sur la santé humaine. Une exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau. Peut être mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires.
éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5
LD50 (RABBIT) ORAL: 6300 MG/KG
LD50 (RAT) ORAL SINGLE DOSE: 7060 MG/KG

1,2-dichloropropane; dichlorure de propylène - CAS: 78-87-5
LD50 (RABBIT) SKIN: 8750 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:
a) toxicité aiguë;
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
e) mutagénicité sur les cellules germinales;
f) cancérogénicité;
g) toxicité pour la reproduction;
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Hydrocarbures en C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 24
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72
naphta lourd (pétrole), hydrotraité - CAS: 64742-48-9
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 24
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72
Point final: EC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 48

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucun
N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.

12.4. Mobilité dans le sol
N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Information supplémentaires sur l'élimination:

emballages contaminés doivent être envoyés pour la valorisation ou l'élimination conformément aux règles nationales en matière de gestion des déchets
réutiliser si possible. Les résidus de produit sont considérés comme déchets dangereux. élimination doit être effectuée par la gestion des déchets autorisée, dans le respect de la législation nationale et éventuellement locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Routier:	Pas dangerous
IATA-Class:	Pas dangeorus
IMDG-Class:	Pas dangerous

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine pollutant:	No

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/EU (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
RUBRIQUE 12: Informations écologiques
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

CLAS EQUIPEMENTS
83 CHEMIN DE LA CROUZA
73800 CHIGNIN
FRANCE
Tel : +33 (0)4 79 72 62 22
E-mail : contact@clas.com

STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.